

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Métropole de Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 6 juillet 2023

Liste des délibérations publiée le 11 juillet 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**10**

**Modification du tableau  
des effectifs**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE  
AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ,  
GOUBET, NOVENT, MOMIN, CAUCHE, BARRIER, DUMOND,  
FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, ROSAIN, PASSELEGUE,  
MOREL-JOURNAL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-  
ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO,  
GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et MM. BOIRON (pouvoir à  
Mme GIORDANO), GUERINOT (pouvoir à M. DUMOND),  
FUSARI (pouvoir à M. MOMIN), JACOLIN (pouvoir à  
Mme MOUSSA), DUPUIS (pouvoir à M. BARRELLON),  
CHOMEL de VARAGNES (pouvoir à M. VINCENS-  
BOUGUEREAU).

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée état-civil et ressources humaines, explique que le conseil municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs pour ouvrir certains postes à des grades ou cadres d'emplois qui permettront à la collectivité de mener à bien ses recrutements, de modifier des temps de travail, de nommer ses agents dans le cadre de réussite d'examen, de concours ou d'avancements de grade.

**Créations de postes**

**Dans le cadre de recrutement en cours**

- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet

**Dans le cadre de la modification du temps de travail**

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 18h15/35h
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet
- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet de 8/20h
- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet de 16/20h
- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet de 3/20h

**Dans le cadre de réussite de concours :**

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet

Le comité social territorial a émis un avis favorable à la modification des temps travail le 7 juin 2023.

La mise à jour du tableau des emplois et du tableau des effectifs, pour l'ajustement des emplois budgétaires aux emplois pourvus, est réalisée une fois par an, lors du vote du budget.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI